

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h par Monsieur le maire.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Le directeur général a signalé qu'en date du 1^{er} décembre 2021, qu'aucune déclaration (don, marque d'hospitalité ou autre avantage) n'a été faite pour la dernière année, par un élu municipal, en application à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.
7. L'horaire d'ouverture au public pour la période des fêtes a été approuvé à l'unanimité. *Le bureau municipal sera fermé, au public, du 23 décembre 2021 à 16h30, jusqu'au 4 janvier 2022, à 10h.*
8. Il a été établi le fonctionnement du nouveau conseil municipal élu lors de l'élection du 7 novembre 2021. Chaque conseiller s'est vu attribué à titre de répondant, un secteur d'activité. Claire Boucher, le secteur sécurité publique; Jacques Frappier, le secteur transport; Nicholas Lalonde, le secteur Hygiène du milieu; Mario Lessard, le secteur santé et bien-être des citoyens; Michel Bernatchez, le secteur aménagement, urbanisme et zonage et Annie Bellemare, le secteur loisirs et culture.

Monsieur Bernatchez a été désigné pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme, comme élu municipal et madame Bellemare a été désignée comme représentante municipale au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, avec la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Franziska Dellinger.

9. Le conseil a accepté à l'unanimité, le renouvellement pour l'année 2022, l'offre de services professionnels/Service de consultations express, de la firme d'avocats *Bélanger Sauvé*, au même coût que les années dernières, 500\$ plus taxes applicables.
10. Comme demander par la Commission municipale du Québec, le conseil municipal a accepté à l'unanimité, le dépôt des *Rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI*.

Dans ce rapport la Commission signale que la municipalité de Saint-Paulin n'aurait pas dû adopter le règlement de taxation, lors de la séance extraordinaire exclusive à l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. Cette pratique a toujours été faite, croyant que le règlement établissant les taux de taxation et les montants des compensations faisaient partie intégrante du budget.

11. Il a été adopté à l'unanimité de présenter un projet à Emplois d'été Canada 2022, pour un poste de relationniste et pour un poste de préposé aux parcs et espaces verts.
12. Il a été adopté à l'unanimité de renouveler pour l'année 2022, les contrats d'entretien et soutien des applications informatiques avec *PG Solutions inc.* Le total des contrats s'élèvent à 13 678\$, taxes applicables en sus.
13. À titre d'informations, monsieur le maire a signalé que le contrat concernant l'annulation de la servitude sur le terrain de madame Martine Bergeron, rue Plourde, a été signé ainsi que la vente du terrain à madame Carmen Savard, chemin de la Belle-Montagne.

Sécurité publique

14. Aucune décision et aucune information pour ce secteur.

Transport

15. À titre informatif, il y a eu le dépôt d'un courriel du ministère des Transports, par lequel, nous sommes informés que l'Arrêté 2021-23 du 2021-11-18 concernant le Règlement autorisant la circulation de certains véhicules hors route sur des chemins dont la gestion relève du ministre des Transports, sera publié dans la Gazette officielle du 1^{er} décembre 2021.

Par cet arrêté, les véhicules hors route autres que les motoneiges seront autorisés à circuler sur les chemins ou les parties de chemins suivants :

... *Dans la municipalité de Saint-Paulin (51060), sur une partie du chemin Grande-Ligne (37570-01), partant du chaînage 0 + 185, sur une longueur de 3 167 mètres, jusqu'au chaînage 3 + 352.*

En suivi, dans ce dossier la municipalité devra adopter la réglementation nécessaire.

16. Il a été adopté à l'unanimité qu'un avis public soit donné pour informer les contribuables concernant les **opérations de déneigement d'une voie publique laquelle inclut les trottoirs.**
17. Concernant le nouveau développement dans le secteur du chemin des Allumettes, il y a lieu de donner un nom au nouvel embranchement privé qui n'en a pas. Les propriétaires du développement ont donné une liste de noms en lien avec la réalité de l'érablière. Le Conseil a choisi ***Chemin des Printemps.***
Les démarches seront entreprises auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de faire officialiser ce nom.
18. Comme autre information, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la programmation soumise par la municipalité, concernant la réfection du chemin du Grand-Rang, dans le transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2019-2023.

Hygiène du milieu

19. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter la soumission de *Sévigny division Époxy*, pour peindre le plancher du réservoir d'eau potable. Coût 4 176\$ taxes applicables en sus.
20. Il a été adopté à l'unanimité d'accepter l'achat de sulfate d'aluminium, pour le traitement des eaux usées. Coût : 4 454.40\$, taxes applicables en sus.
21. Il a été accepté à l'unanimité d'accepter que Groupe Synergis.ca discute avec la MRC de Maskinongé, au sujet des cours d'eau et des fossés situés dans le secteur du Canton-de-la-Rivière.
22. Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

23. Il y a eu dépôt du document de consultation modifié du Centre de services scolaire de l'Énergie de son Plan triennal de répartition et de destination de destination des immeubles 2022-2023,2023-2024 et 2024-2025. Le conseil d'administration procédera à l'adoption de son plan à sa séance extraordinaire du 25 janvier 2022. Des observations, peuvent être transmises au plus tard le 19 janvier 2022 à midi.

Aménagement, urbanisme et zonage

24. Il a été adopté à l'unanimité de verser, comme deuxième tranche de la subvention 2021 la somme de 11 222\$, à *Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.* au lieu du montant prévu de 22 444\$. Pour l'année 2022, la somme de 11 222\$, sera réduite du montant demandé. Cette décision a été prise après consultation du Comité.
25. Concernant ce secteur, aucune information additionnelle n'a été donnée,

Loisirs et culture

26. Il a été adopté à l'unanimité d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc, que le montant de 15 000\$ qui devait leur être versé, en 2021, ne le sera pas, cependant, il sera ajouté au budget 2022, pour la réfection du terrain de tennis. Cette décision a été prise après consultation du président et d'un administrateur.
27. La conseillère répondante a signalé que l'O.T.J St-Paulin inc. tiendra son assemblée générale annuelle, le 14 décembre 2021 à 19 h, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

Autres sujets

28. Il n'y avait pas de public.

29. Par un vote unanime, la séance a été ajournée au jeudi 9 décembre 2021 à 17 h 15.